Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné

Nom : Anselme

Prénoms : Jean Antoine Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2

Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.

Né le 31 Juillet 1870, à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère, résidant à Charantonnay, canton de Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur, fils de François et de Rozet Marie, domiciliés à Charantonnay, canton de Heyrieu, département de l'Isère

N° 2 de tirage dans le canton de Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux g, sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 69 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti de Vienne le 10 novembre 1891 comme appelé, arrivé le 11 novembre 1891 au corps n° m.le 34/34. L'ancienneté servant du 11 9.bre 1891. Expiré le 1er août 1893. Incorporé le 11 octobre 1894 en congé jusqu'à expiration des réserves. Certificat d'bonne conduite accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1894

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	Artillerie de Marine	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	3e Artillerie de marine	5557 86/34
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Fr. 2e du 12e Bataillon d'artie à pied	4012
	aux. d'artie	6
	10e artie à Pied	1/1
	30e Bie de Chasseurs à pied	008

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Artillerie de marine à Toulon.

A accompli une 1re période d'exercices dans le 1er Régiment d'artie de Marine du 23 Août au 10 Septembre 1897

A accompli une 2e période d'exercices dans le 1er Régt d'Artillerie Coloniale du 4 au 31 Mars 1901

Passé dans l'armée territoriale le 1er Novembre 1904

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 3

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

Rappelé à l'activité par suite de la Mobilisation Générale par P.ed du 1er Août 1914, arrivé au corps le 7 Août 1914 avec Aux.es d'Art.ie de Nte Dauphin. Renvoyé dans ses foyers le 22 Août 1914. Rappelé au 5e Régt d'Art.ie le 18 Nbre 1914. Passé au 10e Régt d'Art.ie à pied le 10 Mai 1916. Renvoyé dans ses foyers, le 11 juillet 1917 comme ouvrier agricole. A Charantonnay (Isère) Passé au 30e Bie de chasseurs le 10 Novembre 1917

Campagnes d'Allemagne { du 7 Août 1914 au 21 Août 1914 ; du 18 Nbre 1914 au 10 Juillet 1917

Libéré définitivement de toutes obligations militaires le 10 décembre 1918 (Circulaire Ministérielle N° 25.6.3.5 1/11 du 26 Novembre 1918). Rayé des Contrôles le dit Jour.

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	Domicile ou Résidence.
de série à	Charantonnay	Isère	

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 novem 1894	1 novem 1901 1904	1 novem 1907 1910 1er OCTOBRE	1 novem 1916 1er OCTOBRE 1917

(1) I... tion du 4 décembre 1889.
(2) I... a comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) I...
I... Ministre de la Marine. (Art. 4 de la loi.)

Copyright Archives départementales de l'Isère et du Dauphiné Image : 7 Cote : 11NUM/1R1222_01

Anselme

Nom : Anselme

Prénoms : Jean Antoine Surnom :

Numéro matricule du recrutement : 2

Classe de mobilisation : 1890

ÉTAT CIVIL.

Né le 31 Juillet 1870, à St Georges, canton de Heyrieu, département de l'Isère, résidant à Charantonnay, canton de Heyrieu, département de l'Isère, profession de cultivateur, fils de François et de Rozet Marie, domiciliés à Charantonnay, canton de Heyrieu, département de l'Isère

N° 2 de tirage dans le canton de Heyrieu

SIGNALEMENT.

Cheveux gr, sourcils blonds, yeux bleus, front ordinaire, nez moyen, bouche moyenne, menton rond, visage ovale

Taille : 1 m. 69 cent. Taille rectifiée : 1 m. ____ cent.

MARQUES PARTICULIÈRES :

Degré d'instruction : générale (1). 3 ; militaire (2).

DÉCISION DU CONSEIL DE REVISION ET MOTIFS.

(Indiquer la nature des dispenses, sursis, etc.)

Bon

Compris dans la 1re partie de la liste du recrutement cantonal (____e portion).

DÉTAIL DES SERVICES ET MUTATIONS DIVERSES.

(Campagnes, blessures, actions d'éclat, décorations, etc.)

Dans l'armée active.

Parti de Vienne le 10 novembre 1891 comme appelé, arrivé le 11 novembre 1891 au corps, Nº m. le 34 C 34. Canonnier servant 4 119 jrs 1891. Brigadier 1er août 1893. Libéré le 10 octobre 1894 au congé de 4e page dans la réserve. Certificat de bonne conduite accordé.

Passé dans la réserve de l'armée active le 1er novembre 1894

Indication des corps auxquels les jeunes gens sont affectés (3).

		Numéro au répertoire du corps.
Dans l'armée active.	Artillerie de Marine	
Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.	3e Artillerie de Marine	5557 (46 34)
Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.	Gr. 2e du 12e Bat. d'art. à pied	4012
	Aux. d'art.	6
	10e art. à Pied	
	30e Bn de Chasseurs à pied	

Dans la disponibilité ou dans la réserve de l'armée active.

Artillerie de marine à Toulon.

Numéro au contrôle spécial du recrutement. 3

A accompli une 1re période d'exercices dans le 1er Régiment d'Artie de Marine du 23 Août au 1er Septembre 1897

A accompli une 2e période d'exercices dans le 1er Régt d'Artillerie Coloniale

- 1890-2 -

Dans l'armée territoriale et dans sa réserve.

A accompli une période d'exercices dans le 1er Bat. du 12e Bat. d'artillerie à pied du 23 Septembre au 1er Octobre 1909

Passé dans la réserve de l'armée territoriale le 1er OCTOBRE 1910

Libéré du service militaire le 10 Xbre 1918

LOCALITÉS SUCCESSIVES HABITÉES

PAR SUITE DE CHANGEMENTS DE DOMICILE OU DE RÉSIDENCE.

Dates.	Communes.	Subdivisions de région.	D domicile ou R résidence.
Se rétire à	Charantonnay	Isère	

ÉPOQUE

À LAQUELLE L'HOMME DOIT PASSER DANS

la disponibilité de l'armée active.	la réserve de l'armée active.	l'armée territoriale.	la réserve de l'armée territoriale.	DATE de la LIBÉRATION du service militaire.
	1 novem 1894	1 novem 1901 1904	1 novem 1907 1910 1er OCTOBRE	1 novem 1916 1er OCTOBRE 1917

(1) Le degré d'instruction générale sera indiqué conformément aux prescriptions de l'instruction du 4 décembre 1889.
(2) L'instruction militaire sera indiquée par les mots : *exercé* ou *non exercé*. On comprendra comme non exercés tous les hommes n'ayant pas passé au drapeau.
(3) Pour les hommes compris dans la 5e partie de la liste, l'indication à porter est : *Ajourné*.
Pour ceux compris dans la 6e liste, l'indication à porter est : *Service auxiliaire*.
Pour ceux compris dans la 7e liste, l'indication à porter est : *Mis à la disposition du Ministre de la Marine*. (Art. 4 de la loi.)